

**DIRECTEUR DES CULTURES :**  
M. MAURICE DE FRANCLIEU, propriétaire agricole à Ben-Salah (Algérie).

**BANQUIERS DE LA SOCIÉTÉ :**  
MM. LES FILS DE GUILHOU, JEUNE, 50, rue de Provence, à Paris.

Emission de 25,000 actions formant les deux premières séries.

**OBJET DE LA SOCIÉTÉ.**  
La guerre qui dévaste l'Amérique a privé la France, en amenant la disette du coton, d'un des principaux éléments de son travail et de sa richesse.

Elle a condamné 500,000 de nos ouvriers à l'inaction et à la misère.

Cette guerre, nul ne peut en prévoir le terme.

Il faut donc aviser à en combattre les terribles effets.

Le moyen, c'est de créer et développer les cultures colonnières partout où elles sont possibles. L'Angleterre y a déjà songé.

Le sol de l'Algérie est éminemment propre à ces cultures; les cotons algériens exposés à Londres ont été l'objet de nombreuses distinctions.

C'est dans ces circonstances que se fonde sous la forme anonyme la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES COTONS ALGÉRIENS.

**MOYENS D'EXÉCUTION.**  
Encouragés par l'administration supérieure, et forts de l'adhésion presque unanime des chambres de commerce, les fondateurs de cette Société ont fait choix, dans notre colonie, de 40,500 hectares de terres parmi les plus fertiles et les plus aptes à la culture cotonnière.

Ces terres sont traversées par la route impériale d'Alger à Oran; le chemin de fer qui réunira ces deux villes importantes les parcourra dans toute leur étendue.

Un système complet d'irrigation, cet indispensable élément de succès pour les cultures cotonnières, sera facilement établi au moyen des cours d'eau qui bordent et traversent très-heureusement ces terrains.

La Compagnie exploitera directement et comme ferme-modèle une partie réduite de ces terres; le reste sera confié à des métayers indigènes (khammies) ou Européens acclimatés, familiarisés avec les cultures algériennes, et qui, plus tard, deviendront des propagateurs.

Le coton, plante annuelle, se sème en mars et avril et se récolte en octobre.

**BÉNÉFICES PROBABLES.**  
L'expérience a démontré que les cultures cotonnières, faites rationnellement et avec des capitaux suffisants, donnent, en Algérie (primes d'exportation comprises), un revenu net de 560 fr. par hectare.

D'après les assésiments admis en Algérie, le quart environ des terres appartenant à la Société, soit environ 2,500 hectares, pourront être cultivés en coton.

Ces 2,500 hectares produiront donc, pour les cultures cotonnières seulement, un revenu d'environ 1,400,000 francs, soit plus de 41 % du capital employé.

Ces calculs sont établis sur les prix ordinaires du coton et non sur les prix exceptionnels pratiqués en ce moment. Les produits des autres cultures et des troupeaux viendront augmenter ce revenu.

**RÉSUMÉ.**  
La Compagnie Française des cotons algériens réunit toutes les conditions d'un placement exceptionnel :

1° Elle offre la sécurité absolue du gage, son capital devant toujours être représenté par des valeurs immobilières indiscutables ;

2° Les revenus de son exploitation lui assurent des dividendes importants ;

3° La mise en produit de ses terres aura pour effet certain l'accroissement considérable de leur valeur.

**CONSIDÉRATION PARTICULIÈRE.**  
La Compagnie est mise purement et simplement aux lieux et place des fondateurs qui ne reçoivent, pour leur intervention, que le remboursement de leurs frais et dépenses justifiées.

**CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.**  
La souscription est ouverte dès à présent.

Elle sera close dès que les 25,000 actions formant la première émission auront été souscrites.

Les souscriptions reçues le dernier jour seront seules soumises à une réduction proportionnelle.

Les versements auront lieu de la façon suivante :

100 francs en souscrivant ;  
150 francs à la répartition.

Tout appel ultérieur de fonds devra être annoncé un mois au moins avant l'époque fixée pour le paiement.

Les versements porteront intérêt à 6 % pendant la période des travaux de mise en culture des terres.

Les souscriptions seront reçues chez MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE, banquiers de la Compagnie, 50, rue de Provence, à Paris.

On peut verser à leur crédit dans toutes les succursales de la Banque de France et leur adresser les récépissés.

277-3363

**COURS DE LA BOURSE.**  
Cours de clôture. le 4 le 5 hausse baisse  
3 % ancien. 70.20 70.20  
4 1/2 au compt. 98.75 98.75

**Tribunaux.**

Il est beaucoup question au Palais-de-Justice d'un procès qui doit être plaidé bientôt devant la première chambre civile du tribunal et qui est un épisode de plus à ajouter à l'affaire célèbre du collier de la Reine.

On ne s'attend pas à voir, après bientôt 80 ans, ce célèbre joyau donner lieu à un nouveau débat judiciaire. Voici à quelle occasion a lieu le procès actuel :

Le cardinal prince de Rohan, pendant la procédure dont il était l'objet, contracta par acte passé devant notaire, une obligation de 1,900,000 fr. au profit de joailliers Böhmer et Bossange, propriétaires du fameux collier, que le prélat croyait acheter pour le compte de Marie-Antoinette. Le cardinal mourut en Allemagne en 1803 sans avoir acquitté sa dette.

MM. Böhmer et Bossange avaient transporté à un sieur Gabrielle Deville une somme de 800,000 fr. à prendre sur celle de 1,900,000 fr. Ces 800,000 fr. n'ayant jamais été payés, les héritiers Deville qui, par divers actes ont interrompu la prescription en 1833, réclament aujourd'hui cette somme aux héritiers de l'héritière du cardinal, laquelle était la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort.

**Tribunal de Commerce du Havre.**

Présidence de M. Delaroché.

FAILLITE — CONCORDAT. — HOMOLOGATION. — OPPOSITION. — RENONCIATION A L'HYPOTHEQUE LÉGALE. — FEMME DOTALE.

I. — L'abandon par les créanciers d'un mobilier formant une partie de l'actif de la faillite, ne peut être une cause de nullité du concordat, quand cet abandon se trouve compensé par d'autres garanties, notamment par la renonciation de la femme du failli à l'exercice de son hypothèque légale.

II. — La garantie que fournit une femme dotale, même en dehors des termes de son contrat de mariage, n'est pas une cause de nullité du concordat, quand cette garantie n'est qu'accessoire à d'autres sûretés fournies par le failli et suffisantes d'ailleurs, eu égard à sa situation, pour sauvegarder l'intérêt des créanciers.

**CORRESPONDANCE.**

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 4 février 1863.

On prépare en ce moment une reorganisation générale du personnel du ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, sur les mêmes bases qui ont déjà été admises pour celle des autres ministères.

Les nouvelles de S. M. le roi Léopold continuent à être inquiétantes. Le voyage dans le midi, conseillé par les médecins, a dû être contremandé par suite de l'état de faiblesse de l'auguste malade.

Il n'y a, jusqu'à présent du moins, rien d'exact dans le bruit d'une augmentation du taux des escomptes de la Banque de France. La liquidation de fin de mois se fera dans de bonnes conditions à la Bourse. Le numéraire continue à être abondant, soit au siège de la Banque, soit dans les succursales. On s'occupe beaucoup, parmi les spéculateurs, de la fondation d'un grand établissement de crédit à Constantinople.

Il est de nouveau question de rétablir la tribune au Palais-Bourbon et au Luxembourg.

On assure que le *Moniteur* doit publier prochainement une note relative aux dispositions réglementaires sur la publicité donnée aux débats parlementaires. L'appréciation ordinaire des séances donnée par certains journaux et qui n'était que tolérée, serait désormais défendue. Cette nouvelle doit, du reste être enregistrée sous toutes réserves.

Au Palais, on s'est occupé de nouveau de la gérance du *Constitutionnel* réclamée par M. Mirès. L'affaire a été plaidée, et le ministère public s'est prononcé pour qu'on rendit à M. Mirès cette gérance. Le mot que M. Mirès aime à répéter : « Petit homme vit encore », a dû se retrouver sur ses lèvres aujourd'hui.

On disait il y a quelque temps (et ce n'était qu'un dit, fort heureusement) que le trop illustre Emile Augier allait être nommé commandeur de l'ordre des Saints Maurice et Lazare. On se demandait alors si cette haute distinction était accordée avec l'intention de relever à ses propres yeux l'auteur du *Fils de Giboyer* et des *Lionnes pauvres*.

Aujourd'hui la nouvelle se confirme. Le Piémont ne pourra qu'applaudir à cette nomination. Recompenser ceux qui ont le courage d'insulter aux vaincus n'est-ce pas un rôle qui convient au Piémont.

M. de Villemessant, rédacteur en chef du *Figaro*, a été condamné avant-hier à 200 francs d'amende pour diffamation par suite d'un article publié sur un procès à lui intenté par M. Cazain, qui lui conteste le droit de porter le nom de Villemessant.

Le lot de 100,000 francs de la loterie de St-Point a été gagné par M. Magne, médecin à Paris.

On parle de la formation d'une société ayant pour but le transport par bateaux à vapeur des voyageurs de Calais à Douvres et vice versa.

Il y a eu entre les ports de Boulogne et de Calais et l'Angleterre, pendant l'année 1862, un mouvement de 292,495 voyageurs.

Les droits de douanes se sont élevés au chiffre fabuleux de 5,370,892 fr. Puisse-t-on sortir enfin de l'insouciance avec laquelle on a laissé jusqu'à ce jour un monopole semblable entre les mains de nos amis les anglais.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

## FAITS DIVERS.

Grâce à la douceur persévérante de la température qui règne à Paris, le bourgeonnement et les massifs du grand jardin sont déjà peuplés de centaines de beaux pigeons ramiers.

— La direction des musées du Louvre a fait organiser l'année dernière, dans un grand salon carré au premier étage du pavillon de l'Horloge, un musée entièrement composé d'objets d'art antiques, tous en bronze; c'était déjà, sans en excepter les collections analogues de Naples, de Florence et du Vatican, la collection la plus riche du monde en bronzes antiques. On vient d'y joindre les bronzes, proclamés hors ligne, de la collection Campana.

— Il y a eu dimanche, 1<sup>er</sup> février, 627 ans (1191) qu'on commença à paver Paris. Ce jalon historique, certain, incontesté, permet de mesurer le chemin que nous avons fait dans la voie des améliorations et du progrès depuis moins de sept siècles.

— Les prophéties météorologiques de M. Mathieu de la Drôme continuent à se confirmer. Le vent souffle avec force à Paris, et l'amiral Fitzroy a télégraphié à toutes les stations de la côte, annonçant de transmettre le signal de coups de vent probables, du Sud.

— On lit dans l'*Abbeville* :  
« Une lettre écrite récemment de Cayenne et qui, à raison de sa teneur en même temps que du caractère de son auteur, mérite d'être considérée comme sérieuse et véridique, rapporte un fait destiné à prouver qu'il est décidément bien peu de cas, — si même il en existe encore, — où le célibat soit une infirmité incurable.

« Ce fait, c'est celui d'un mariage entre commensaux de la colonie pénitentiaire. Comment se nomme le chef barbu de la communauté ? peu importe, tout l'intérêt de la situation revenant de plein droit à sa moitié. Celle-ci, en effet, — une des célébrités assurément de notre époque, — n'est autre que la veuve Dumollard qui, condamnée aux travaux forcés à perpétuité, n'a pas cru devoir se tenir pour condamnée du même coup à un veuvage perpétuel, et vient de demander à un notaire hyménée la consolation et l'oubli des agitations de son premier ménage. »

— Le marquis de Lansdowne, un des hommes considérables de l'Angleterre, et qui a fait partie plus d'une fois des ministères de la reine Victoria, vient de mourir à peu près de la même façon que sir Robert Peel. Mercredi dernier, il avait fait une chute à la promenade, avec blessure à la tête. — La contusion, suivie d'un affaiblissement graduel, a amené la mort.

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« Les chiens de terre-neuve passent généralement pour des animaux inoffensifs; leur air paternel, la douceur de leurs yeux et la mansuétude de leurs mouvements leur ont même fait une réputation de bonté, à laquelle leur instinct de sauvetage ajoute une teinte romanesque qui leur concilie l'intérêt et la confiance des âmes sensibles. Cependant, il est certain qu'à l'ombre de leurs vertus incontestables se cache un caractère irascible et vindicatif dont on ne se méfie pas assez; rarement un animal de cette race oublie une offense ou un châtiment, et il arrive souvent qu'il s'en venge cruellement, sans motif apparent, sans provocation, longtemps après, et quand rien ne semble justifier ce ressentiment. Les traits de ce genre sont fréquents; en voici un exemple qui a eu des conséquences lamentables :

« Une jeune dame âgée de dix-sept ans a été attaquée, il y a quelques jours, à Cleveland (Ohio) par un énorme chien de terre-neuve qui avait toujours jusque-là reçu ses caresses avec toutes les marques d'une parfaite cordialité, et avant que l'on pût lui arracher sa victime, celle-ci avait un bras et une main effroyablement mise en lambeaux si les secours ne fussent pas arrivés immédiatement.

« Il est utile que de pareils faits soient connus, car, nous le répétons, ils se répètent fréquemment; témoin le fameux chien d'Alphonse Karr, qui a failli le dévorer après avoir été huit ans son ami intime. »

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce qu'on s'est occupé, ces jours-ci, à la cour de Munich, de la réidence définitive qu'adopterait le roi et la reine de Grèce; il est très probable qu'ils s'établiront dans le château royal de Landslut. Le roi Othon s'est décidé à accepter les 50,000 drachmes qui lui ont été offertes par le gouvernement provisoire pour les chevaux de ses écuries.

— On lit dans une lettre de Panama, 9 janvier :

« Dans l'Amérique centrale, un violent tremblement de terre s'est fait sentir le 19 décembre. Les villes d'Esquinilla et d'Amatlan ont été presque détruites. La Antigua et Guatemala ont beaucoup souffert. Il en a été de même de San Salvador, de Santa Thecla, d'Izalco, de Sonsonate et de plusieurs autres points. »

— Des individus ont fait à Dalton (Massachusetts), une collection de linges et de charpie, destinés à être envoyés aux hôpitaux et ambulances. Ils ont su toucher la fibre sensible des dames de la ville, qui se sont empressées de mettre à leur disposition tout ce qui pouvait concourir au soulagement des blessés; et quand les collecteurs ont eu suffisamment exploité la sympathie publique, ils en ont vendu le

produit à des marchands de chiffons pour l'approvisionnement des papeteries.

## INDUSTRIE ET COMMERCE

**BOURSE DU HAVRE**  
du 4 février.

**COTON.** — Le ton du marché a continué de s'améliorer hier soir, la demande pour la filature redevenant un peu plus régulière que depuis longtemps. — On commence du reste à revenir à des idées plus positives, pour les affaires d'Amérique, en voyant les dispositions de plus en plus belliqueuses des partis là-bas.

Nous avons ce matin la dépêche suivante :

**Dépêche.** — Liverpool, mardi. — Ventes 6,000 b., prix fermes et plus d'entrain. Halle de Manchester fort calme, avec des prix quelque peu faibles, mais pas de pression à la vente.

Les lettres de lundi de Liverpool faisaient prévoir déjà une amélioration sur les marchés aux cotons, mais la question d'escompte modère cependant le ton des affaires. Il se confirme toutefois que la consommation anglaise marche assez bien, que les avis de l'Inde sont meilleurs, et qu'il y a de la demande pour la Méditerranée. Ces diverses causes ont amené une reprise sensible dans le travail. On comptait ainsi 34,760 ouvriers occupés en plus, le 29 janvier que le 15 décembre. — La filature a toutefois pris peu de coton, depuis une quinzaine, et l'on calcule qu'elle est bien près d'avoir consommé son stock.

Quelques arrivages de l'Inde ont eu lieu hier. On a reçu 1,150 b. Bengale à Liverpool par FLORENCE-NIGHTINGALE; et à Londres, 628 b. dit par CITY-OF-MADRAS, et 3,435 b. Madras par CÉBÈS.

Les avis de Manchester télégraphiés ci-dessus contrebalancent ceux de Liverpool, et les acheteurs se montrent de nouveau, hésitants aujourd'hui. Nous n'avons par suite, en dehors de quelques centaines de balles traitées hier soir, qu'à signaler de petits achats pour les besoins immédiats de la filature, sans nouveau changement dans les cours de cotons de l'Inde. — Ceux d'Amérique sont faibles et irréguliers, et il se fait toujours si peu de chose, qu'il est fort difficile d'établir des cours réels.

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX.

**BULLETIN FINANCIER.**  
4 février 1863.

Les spéculateurs étaient hésitants au début de la Bourse, à cause de la baisse inattendue qu'avait marquée hier la clôture.

Plus tard, une reprise a eu lieu sur presque toutes les valeurs et les demandes ont été en croissant jusqu'à la fin.

La rente, ouverte à 70.20, a fait 70.15 au plus bas, et a fermé à 70.40 son cours le plus élevé.

Les consolidés anglais sont venus avec 1/8 de hausse à 92 3/8 à 1/2.

Les fonds de Vienne sont bien tenus; les changes sont stationnaires.

L'emprunt italien est l'objet de demandes suivies et s'élevé de 70.75 à 71.15; les projets financiers qui se préparent à Turin exercent sur cette valeur une heureuse influence.

Le Mobilier français a monté de 1165 à 1183.75, et le Mobilier espagnol de 880 à 898.75.

L'Orléans s'est traité de 1086.25 à 1090; le Nord de 1025 à 1030; l'Est de 527.50 à 528.75; le Lyon de 1165 à 1177.50; le Midi de 805 à 810; l'Ouest à 550.

Les Autrichiens sont fermes à 510 et les Lombards de 585 à 590.

Le Saragosse a monté de 662.50 à 685. Le Nord de l'Espagne est à 542.50.

Les Transatlantiques sont à 560; les Gaz Parisiens à 1670.

Le Genève a monté de 410 à 425. Cours moyen du comptant : 3 % 70.07 1/2. 4 1/2 % 98.75.

Banque de France, 3,350. Crédit foncier, 1,225.

Pour extrait : J. REBOUX.

**Prix-courant légal des spiritueux, à Lille**  
Marché du 3 février 1863.

Esprit 3/6 Montpellier... l'hectolitre... 62  
3/6 betterave fin... id... 62  
3/6 mélas. ind... id... 62  
3/6 fin de grains... id... 62  
3/6 de riz... id... 45  
Genièvre... id... 45  
Anis... id... 50

**Contrefaçons et imitations.**  
Comme tous les médicaments avantageusement connus, le CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE est contrefait et imité. Il y a des gens, qui, au lieu de donner du *Chocolat Desbrière* lorsqu'on leur en demande, le remplacent par du chocolat acheté à bas prix et dans lequel la *Magnésie* n'est pas toujours pure ou est remplacée par la scammonée, la gomme-gutte, le jalap, le mercure doux, *drastiques violents* qui irritent les organes digestifs, causes funestes de nombreuses maladies. Pour éviter TOUTE FRAUDE, on doit vérifier en achetant, si chaque boîte porte la signature DESBRIÈRE, et si elle sort bien de la pharmacie rue Lepelletier, 9, à Paris.

**La vogue universelle**  
Dont jouissent le SIROP et la PATE DE NAFE de DELANGRENIER, est fondée sur leur puissante efficacité contre les RHUMES, la GRIPPE et les irritations de POITRINE, et sur l'approbation de 50 médecins des hôpitaux de Paris, qui leur ont reconnu une supériorité incontestable sur tous les autres pectoraux.

**LA MEILLEURE MAISON DE PARIS**  
pour vendre à BON MARCHÉ et fournir d'excellentes marchandises, est la FABRIQUE LYONNAISE, 54, Chaussée-d'Antin, coin de la rue de la Victoire.

SPECIALITÉ DE SOIERIES POUR ROBES. CORBEILLES DE MARIAGE.

## THÉÂTRE DE LILLE

Samedi 7 février.

LE FILS DE GIBOYER, coméd. en 5 actes.

Dimanche 8 février.

Bureaux à 5 h. On commencera à 5 h. 1/2.

Abonnements suspendus.

Les *Huguenots*, grand opéra en 5 actes.

Après le spectacle, à 11 heures, PREMIER GRAND BAL PARÉ ET MASQUE.

## COFFRES - FORTS,

SYSTÈME GRUSON.

Les véritables progrès réalisés dans la construction des coffres forts ont engagé les chefs de maison à faire l'acquisition de ce meuble qui est aujourd'hui tout-à-fait indispensable.

Mais en cherchant à en propager l'usage, on a eu le tort immense, sous prétexte de le vendre à très bon marché, de ne livrer au commerce que des caisses fort peu solides et qu'il est impossible, en cas d'incendie, de préserver de l'action des flammes.

Tout ce qui est fabriqué dans ce genre, même à Paris, laisse en général beaucoup à désirer : cela peut être fort remarqué au premier coup d'œil, mais ce sont des meubles qui ne sont qu'apparens, qui manquent de poids et par conséquent de solidité.

Frappé des inconvénients qui résultent pour l'acheteur dans le choix de coffres-forts incomplets et ne pouvant aucunement offrir de garantie, M. Gruson, rue Négrier, près l'Esplanade, à Lille, s'est appliqué à donner à ses travaux tous les soins qu'exigent la parfaite exécution et l'entière sécurité que sont en droit de réclamer ses clients.

Toutes les grandes maisons de commerce ont fait choix d'un coffre-fort système Gruson, parce qu'il réunit la solidité dans le mécanisme, la facilité dans le changement des mots et que tout a été prévu par lui pour faire de ces meubles (genre secrétaires, armoires à glace, etc.), de véritables chefs-d'œuvre.

M. GRUSON expédie pour l'exportation et donne aux coffres-forts toutes les formes qu'on lui indique. Ses magasins sont situés rue Négrier, près l'Esplanade, à Lille. 2563

**BULLETIN GÉNÉRAL DES TIRAGES**  
LE COMPTOIR DES COUPONS, 7, rue Saint-Marc, à Paris, publie tous les mois, à partir du 5 janvier, la liste générale des numéros sortis aux tirages des actions, obligations, valeurs des Compagnies de chemins de fer, villes, Compagnies industrielles, etc., avant être amorties ou remboursées avec prime; 2° le chiffre des intérêts et des dividendes à recevoir — Avis et renseignements des Compagnies au public.

Abonnements : Paris et départements, 2 fr. 80 c. par an; 1 fr. 60 pour six mois; 1 fr. pour trois mois. — Envoyer le prix de l'abonnement franco en timbres-poste. — Un numéro à Paris, 25 c. 3513-17

## COMPAGNIE DES Mines de Béthune.

DÉPÔT DE CHARBONS GRAS

des fosses de BULLY, MAZINGARDE ET VERMELLES.

VENTE A L'HECTOLITRE Mesure des fosses.

La Compagnie des Mines de Béthune, dont le dépôt de charbons est situé PRÈS DE LA GARE DU CHEMIN DE FER, rue Latérale, à Roubaix, prie MM. les consommateurs de vouloir bien faire leurs commandes un ou deux jours à l'avance, afin qu'il ne soit apporté aucun retard dans les livraisons; les charbons qui lui seront demandés seront toujours fournis exempts de tous mélanges, très galleux, bien secs et nouvellement extraits, aux prix suivants :

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre pesant 80 k., mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris), 2 fr. 50

MOYEN (dit tout-venant) l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris), 1<sup>er</sup> qual., 1 fr. 85  
2<sup>e</sup> id., 1 fr. 65

FINES NOISSETTES 1 fr. 55

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris), 2 fr. 45

MOYEN (dit tout-venant) l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris), 1<sup>er</sup> qual., 1 fr. 80  
2<sup>e</sup> id., 1 fr. 60

FINES NOISSETTES, 1 fr. 50

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre de 80 kilogr. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne, 2 fr. 40

MOYEN (dit tout-venant) l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne, 1<sup>er</sup> qual., 1 fr. 75  
2<sup>e</sup> id., 1 fr. 55

FINES NOISSETTES, 1 fr. 45

(Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix qui peut varier de 15 à 20 c. entre l'hectolitre COMBLE dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesuré à ras.

Les droits d'octroi seront défalqués sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Poivrière, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.